

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Séance du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 11  
Nombre de votants : 11 + 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Affiché le 16/12/2022  
ID : 074-217400795-20221214-2022\_037\_DE-DE

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne ; Mme MEYZIE Florence ; M. LAMBERSENS Dominique

Pouvoirs (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire  
Mme MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie  
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

<b>DELIBERATION N° 2022/037</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2022 BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------------------	---

Suite à la délibération n°2022/030 en date du 26 septembre 2022, sur l'application du prorata temporis sur les subventions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient d'abonder les comptes 2804182 (chapitre 040) et 681 (chapitre 042),

Le conseil municipal doit prendre la décision modificative suivante sur le budget principal en Investissement et en Fonctionnement :

Qu' au Chapitre 16, Compte 165 Dépôts et cautionnement reçus soit retiré 528,74 € afin d' abonder le chapitre 040, compte 2804182 des subventions d' équipement versé à bâtiments et installations.

Qu' au Chapitre 011, Compte 6063 Achats non stockés de matières et fournitures – fournitures d'entretien et de petit équipement - soit retiré 528,74 € afin d' abonder le chapitre 042, compte 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement selon le tableau ci-joint :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 - Article 165	-	- 528,74 €
Chapitre 040 - Article 2804182	-	+ 528,74 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 -Article 6063	- 528,74 €	-
Chapitre 042 - Article 681	+ 528,74 €	-

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs :

- Approuve la décision modificative ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Nathalie Buleux*